

MERCREDI 13 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 13^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-neuf à 19h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Chevalier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc St-Aubin, conseiller #3

Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4

Conseillers absents : Robert Meyer, maire
Barbara Mapp, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 OUVERTURE

Monsieur le maire suppléant annonce l'ouverture de la séance à 19:00

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

190313-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 13 février 2018
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 21 février 2019
- 4.0 Avis de motion et règlements
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Affectation du déficit
 - 6.2 Adoption d'un gentilé pour la municipalité de Boileau
 - 6.3 Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau
 - 6.4 Sécurité civile – demande d'aide financière – Volet 2
 - 6.5 Nomination d'un responsable de la préparation aux sinistres
 - 6.6 Constitution de l'organisation municipale de la sécurité civile
 - 6.7 Soumission déposée par Charlebois Gratton, CPA inc. pour l'audit et la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
 - 6.8 Demande d'appui – Coop de santé du nord de la Petite-Nation
 - 6.9 Dépôt et adoption du rapport 2018 des activités et du plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie (année 9)
 - 6.10 Nomination d'un représentant à la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau pour l'AGA 2019 – 2020 et 2021
 - 6.11 Entente avec le MTQ – contrat de déneigement 2019-2020
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 28 février 2019
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
 - 8.1 Rapport du maire 2018
 - 8.2 Plan triennal – Commission scolaire Cœur-des-Vallées
 - 8.3 Délimitation des zones à risque d'inondation - Aquasphera
- 9.0 Période de l'assistance
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019

190313-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 février 2019 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019

190313-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 février 2019 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

Rien à l'ordre du jour

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 AFFECTATION DU DÉFICIT 2018

CONSIDÉRANT le déficit cumulé de 2018 au montant de 16 307.00\$;

190313-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE les postes budgétaires suivants serviront à couvrir le déficit 2018 au montant de 16 307.00\$:

02 32000 621 intitulé "achat pierre et gravier"	10 000.00\$
02 33000 419 intitulé "sous contrat neige"	1 807.00\$
02 33000 631 intitulé "carburant"	4 500.00\$

Adopté à l'unanimité

6.2 ADOPTION D'UN GENTILÉ POUR LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau n'a pas adopté officiellement de gentilé pour sa localité;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que Boileau ait, elle aussi, un gentilé pour identifier ses citoyens;

190313-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE les résidents de Boileau soient identifiés par le gentilé "**Boilois**" ou "**Boiloise**"

QUE la directrice générale transmette une copie de cette résolution à la Commission de la Toponymie du Québec.

Adopté à l'unanimité

6.3 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE – COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU

ATTENDU que la municipalité de Boileau a adhéré à "l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau" (résolution de la MRC 2013-01-018);

ATTENDU qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employés(e)s(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

190313-06

Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité de Boileau nomme monsieur Dave Sylvestre titre de personne désignée au sens :

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- De "l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et de la gestion des travaux prévus aux cours d'eau" en vigueur;
- Et des règlements de la MRC #075-205; #086-2007 et #087-2007

ET QU'une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente

Adopté à l'unanimité

6.4 SECURITE CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – VOLET 2

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité de Boileau souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité de Boileau atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

190313-07

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00\$;

QUE la municipalité de Boileau atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités participantes de la MRC de Papineau, tel qu'énoncé dans l'annexe A jointe à la présente comme si elle était au long reproduite, pour le volet 2, et qu'elle semaine l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts;

QUE la résolution numéro 181212-11 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

6.5 SECURITE CIVILE – NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PREPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal de Boileau reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que le conseil municipal de Boileau désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU que la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

190313-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE madame Cathy Viens, directrice générale, soit nommée responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité de Boileau

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mis à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6.6 SECURITE CIVILE – CONSTITUTION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal de Boileau reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

190313-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Cathy Viens ₁
Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut	Linda Nagant ₁
Responsable de la mission <i>Administration</i>	Cathy Viens ₁
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Linda Nagant ₁
Responsable de la mission <i>Communication</i>	Robert Meyer ₁
Responsable substitut de la mission <i>Communication</i>	Jean-Marc Chevalier ₁
Responsable de la mission <i>Secours aux personnes</i>	SQ / Jean-François Poirier ₁
Responsable substitut de la mission <i>Secours aux personnes</i>	SQ / Mélanie Larouche ₁
Responsable de la mission <i>Protection des biens</i>	Jonathan Turpin ₁
Responsable substitut de la mission <i>Protection des biens</i>	Yves Lauzon
Responsable de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Jean-Marc Chevalier ₁
Responsable substitut de la mission <i>Services aux personnes sinistrées</i>	Ronald Roberts
Responsable de la mission <i>Services techniques</i>	Keith Currie ₁
Responsable substitut de la mission <i>Services techniques</i>	Dave Sylvestre ₁
Responsable de la mission <i>Transport</i>	Keith Currie ₁
Responsable substitut de la mission <i>Transport</i>	Patrick Forge ₁

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6.7 SOUSSION DÉPOSÉE PAR CHARLEBOIS GRATTON, CPA INC. POUR L'AUDIT ET LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU que le vérificateur comptable Daniel Charlebois, ca, a déposé une soumission pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU que le mandat de vérification serait effectué en deux étapes : vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre et vérification de fin d'année effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars;

ATTENDU que les honoraires sont de l'ordre de 9 750 \$ auxquels seront ajoutées les différentes taxes en vigueur lors de la prestation des services du vérificateur comptable ;

ATTENDU que si la production de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période était obligatoire, les honoraires seraient de 300 \$ plus taxes;

ATTENDU que les travaux d'audit se rapportant aux Programmes RIRL, TECQ ou autres seront facturés au taux horaire de 135.00\$ de l'heure plus les taxes de vente applicables;

190313-10

Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Coklin

QUE monsieur Daniel Charlebois de Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandaté pour effectuer la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 ainsi que la préparation des rapports d'audit ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité

6.8 DEMANDE D'APPUI - COOP DE SANTÉ DU NORD DE LA PETITE-NATION

CONSIDÉRANT qu'en 2018, 30% de la population de la Petite Nation (près de 9 000 habitants) est toujours sur la liste des clients orphelins de médecin de famille au CISSSO;

CONSIDÉRANT que depuis le départ à la retraite de 3 médecins omnipraticiens de la région et de la difficulté chronique de recrutement de médecins, la situation est davantage précaire;

CONSIDÉRANT que ce territoire, bien qu'il ne soit pas qualifié de région éloignée, est qualifié de désert de services;

CONSIDÉRANT des solutions à court et moyen terme devront être envisagées afin d'augmenter les ressources de médecins omnipraticiens, d'infirmières praticiennes spécialisées et d'infirmières cliniciennes pour mieux desservir;

CONSIDÉRANT La Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation fait dorénavant partie de l'offre de services de santé de la région;

190313-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE nous appuyions la démarche de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation auprès de la ministre de la Santé et des Services sociaux pour modifier certaines règles pouvant faciliter le recrutement médical et augmenter les ressources en soins infirmiers, soit :

- Augmenter le nombre de PREM (plan d'effectifs médicaux) attribué pour la région;
- Attribuer des primes d'éloignement et des PREM boursiers pour la région;
- Permettre aux médecins ayant un permis restrictif de pratiquer à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation;
- Augmenter le nombre de postes d'infirmières praticiennes spécialisés (IPS) et ajouter une infirmière clinicienne à la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

Adopté à l'unanimité

6.9 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT 2018 DES ACTIVITÉS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU EN COUVERTURE INCENDIE (ANNÉE 9)

190313-12

Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le rapport des activités et le plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie soit et est adopté tel que présenté;

QU'une copie de la présente résolution et du rapport soient transmis à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité

6.10. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU POUR L'AGA 2019-2020-2021

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un représentant de la municipalité de Boileau pour l'assemblée générale annuelle de la CTACP ;

190313-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil désigne Marc St-Aubin pour siéger à l'assemblée générale annuelle 2019 – 2020 et 2021 avec droit de parole et de vote ;

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adopté à l'unanimité

6.11 ENTENTE AVEC LE MTQ – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2019-2020

ATTENDU que le ministère des Transports a déposé à la municipalité de Boileau une offre de renouvellement de contrat portant le numéro 8906-19-4972 pour l'exécution du déneigement et du déglacage du chemin de-Boileau (entre l'intersection du chemin Blais jusqu'à l'intersection du chemin Maskinongé) pour un montant de 33 034.96 \$;

ATTENDU que cette offre de contrat est pour une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes ;

ATTENDU que les travaux à exécuter sont les suivants : déneigement, déglacage et fourniture des matériaux pour le chemin de-Boileau, dans les municipalités de Namur et de Boileau, MRC de Papineau, circonscription électorale de Papineau sur une longueur pondérée de 7.881 km.

190313-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la municipalité de Boileau accepte l'offre de contrat du ministère des Transports au montant de 33 034.96 \$;

QUE madame la directrice générale, Cathy Viens soit mandatée et autorisée à signer tous documents requis à cette entente.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 28 FÉVRIER 2019

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2019 totalisant un montant de 71 666.87\$.

190313-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 71 666.87\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

190313-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de février 2019 au montant de 18 292.35\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 RAPPORT DU MAIRE 2018

ATTENDU que tel que le requiert l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors d'une séance ordinaire du mois de juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

ATTENDU que monsieur Daniel Charlebois, auditeur de la firme Charlebois Gratton, CPA Inc. a fait présentation d'un sommaire du rapport financier de la municipalité lors de la séance ordinaire du 21 février 2019

Monsieur Robert Meyer, maire, fait ainsi qu'il suit, son rapport sur les faits saillants, à savoir:

➤ Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales ;	(12 780\$)
➤ Excédent de fonctionnement non affecté :	(16 307\$)
➤ Total des dettes à long terme :	507 297\$
➤ Total des immobilisations, valeur nette comptable :	4 076 356\$
➤ Total des dépenses d'immobilisation :	282 715\$

Copie certifiée conforme

8.2 PLAN TRIENNAL 2019-2022 – COMMISSION SCOLAIRE COEUR-DES-VALLÉES

La directrice générale dépose au Conseil le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-20220 à 2021-2022 – projet de la Commission scolaire Cœur-des-Vallées.

Copie certifiée conforme

8.3 DÉLIMITATION DES ZONES À RISQUE D'INONDATION - AQUASPHERA

La directrice générale dépose au Conseil la délimitation des zones à risque d'inondation soumise par la firme Aquasphera Conseil inc..

Copie certifiée conforme

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Sept (7) citoyens présents.

Monsieur le maire suppléant répond aux différentes questions des citoyens.

10.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

190313-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la séance soit et est levée à 19h25

Adopté à l'unanimité

Jean-Marc Chevalier
Maire suppléant

Cathy Viens
Directrice générale, secrétaire-trésorière